

ASSEMBLÉE NATIONALE

EXTENSION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE POUR LES JEUNES - (N° 4014)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Ruffin et les membres du groupe La France insoumise

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 , insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.